

**DATE DE PUBLICATION: 10 mars 2023** 

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

## <u>Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France au directeur départemental et son adjointe de l'Essonne</u>

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Dominique CALVET, directeur départemental de l'Essonne (Succursale d'Évry) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Ingrid GAUDICHAU, adjointe au directeur départemental de l'Essonne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Évry et du bureau d'accueil et d'information de Étampes qui lui sont rattachés.

Monsieur Dominique CALVET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Ingrid GAUDICHAU reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Dominique CALVET peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Évry et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET